

Plan santé : coups de scalpel dans des hôpitaux exsangues

La réforme du système de santé annoncée par le chef de l'État le 18 septembre n'y change rien. Restructurations et fermetures de services hospitaliers vont se poursuivre à marche forcée. FO demande des moyens humains et financiers.



© IAN HANNING/REA

« **C**e soir, à l'hôpital de Gonesse, nous n'avons pas d'aide-soignant en soins intensifs cardiologie et il manque au moins cinq infirmières et au moins cinq aides-soignantes sur l'hôpital. Les cadres essaient de régler le problème en rappelant le personnel de repos, en déplaçant du personnel aux dépens d'autres services et en fermant des lits, dix lits aux urgences. Quand on dit qu'on a besoin de personnel, on nous demande de réduire encore... » : le témoignage est signé d'Olivier Varnet, neurologue à l'hôpital de Gonesse et secrétaire général du Syndicat national des médecins hospitaliers FO (SNMH-FO), et il est daté d'un soir de garde, le 17 septembre.

Le lendemain, le président de la République, Emmanuel Macron, présentait son plan de transformation du système de santé. Un plan

d'une cinquantaine de mesures qui se traduiront dans le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019 (PLFSS 2019) et dans un



Les personnels hospitaliers des urgences ont manifesté devant le ministère des Solidarités et de la Santé, le 11 avril 2018, pour demander des moyens supplémentaires.

© F. BLANC

projet de loi Santé qui sera discuté au Parlement en 2019.

Ont été annoncées une réorganisation de la carte hospitalière, une coordination accrue entre l'hôpital et la médecine de ville, ou encore la création de nouveaux métiers... mais seulement 400 millions d'euros supplémentaires seront accordés en 2019, et 3,4 milliards d'euros sur le quinquennat.

Car le chef de l'État estime que le système de santé « ne souffre pas d'abord d'un problème de sous-financement »,

mais qu'« il pêche par un vrai handicap d'organisation ».

« Il s'agit d'une vieille lune utilisée par les ministres de la Santé qui se sont succédé, pour ne répondre ni aux revendications des personnels, ni aux besoins criants des établissements hospitaliers », estime Luc Delrue, secrétaire fédéral à la Fédération des Services publics et de Santé FO (SPS-FO). « La réalité que les personnels vivent tous les jours, c'est une déconstruction de notre système de santé et de l'hôpital public, organisée par un financement

contraint, au détriment de la prise en charge des patients et des conditions de travail des personnels ».

Pour la fédération syndicale, l'hôpital souffre bien d'un manque de moyens humains et financiers. Quant aux 400 millions d'euros supplémentaires annoncés par Emmanuel Macron, et qui seront alloués dans le cadre du PLFSS 2019, la fédération SPS-FO rappelle qu'ils ne compenseront qu'en partie les 2,01 milliards d'euros d'économies décidés par l'Assurance maladie pour respecter l'Objectif national

La tension monte dans les hôpitaux

Les mobilisations se multiplient un peu partout, tant dans les hôpitaux de proximité que dans les centres hospitaliers universitaires (CHU). Elles témoignent d'une dégradation sans précédent des conditions de travail.

Au CHU de Nancy, à l'appel de FO et de deux autres syndicats, des rassemblements ont eu lieu les 10, 11, 20 et 25 septembre pour protester contre la suppression envisagée de 400 postes. Les syndicats sont mobilisés pour la défense de l'hôpital public, alors qu'ils constatent une amplification de la dégradation de la qualité des soins et des conditions de travail.

Au CHU d'Angers, premier employeur du département avec 6000 salariés, une délégation de contractuels, emmenée par le syndicat FO, a déposé une pétition auprès de la direction le 19 septembre. Ils revendiquent une rémunération calée sur les grilles en vigueur, et surtout un véritable plan de titularisation pour l'ensemble des 880 contractuels.

À Bernay (Eure), la mobilisation pour le maintien de la maternité se poursuit, alors que l'Agence régionale de santé a annoncé sa fermeture pour février 2019. Une pétition a rassemblé cet été 21000 signatures et le syndicat FO a écrit au Premier ministre.

Au nouvel hôpital de Libourne (Gironde), FO et trois autres syndicats ont choisi le jour de l'inauguration de l'établissement par la ministre de la Santé Agnès Buzyn pour faire valoir les revendications. Une centaine d'agents, dont une majorité d'adhérents et de sympathisants FO, ont manifesté devant leur établissement. Un cahier de revendications a été remis au directeur de cabinet de la ministre. Y figurent la demande d'une amélioration de conditions de travail encore aggravées par une nouvelle organisation du travail, l'octroi de moyens humains et financiers, notamment en psychiatrie et en Ehpad.

LA PSYCHIATRIE PUBLIQUE IMPACTÉE

La psychiatrie publique est particulièrement impactée par les restrictions. Le secteur a connu cet été des conflits longs, notamment au Rouvray, au Havre et à Amiens, contre le manque de moyens humains et financiers. Le 28 septembre, les agents du Centre de santé mentale angevin (CESAME) étaient en grève et ils ont manifesté dans les rues d'Angers, à l'appel de leurs syndicats FO et CGT. Ces

agents revendiquent l'arrêt des suppressions de postes.

À Paris, les salariés des trois hôpitaux psychiatriques se battent avec FO et quatre autres organisations syndicales contre la création d'un groupe hospitalier, qui entraîne déjà des fermetures de services et des suppressions de moyens. Ils étaient en grève les 6 et 24 septembre, et ils ont manifesté pour dénoncer des attaques contre la psychiatrie publique.

À Niort (Deux-Sèvres), la mobilisation qui a débuté en psychiatrie contre le manque de moyens s'est étendue à l'ensemble de l'hôpital. Les syndicats FO, CGT, FSU et Solidaires ont lancé une grève et les salariés se sont rassemblés devant l'établissement le 20 septembre. Dans les Ehpad et le secteur de l'aide à domicile des personnes âgées aussi, la



Les salariés des trois hôpitaux psychiatriques parisiens étaient en grève le 6 septembre 2018.

de dépenses de santé, l'ONDAM, en 2019, finalement fixé à 2,5% au lieu de 2,3%.

La fédération a fait ses calculs : une stricte reconduction des moyens nécessiterait une évolution des dépenses hospitalières fixée à 4,5%. Le relâchement de l'ONDAM à 2,5% annoncé par Emmanuel Macron relève ainsi plus de l'effet d'affichage que d'une réelle mise à disposition de moyens supplémentaires.

Le chef de l'État a annoncé un plafonnement de la très décriée tarification

à l'activité (T2A) à 50% dans la part de financement des établissements. Pour Luc Delrue (SPS-FO), « il est facile de stigmatiser la T2A, alors que c'est bien l'enveloppe fermée et limitative qui est responsable des difficultés qu'ont les établissements dans le financement de leur activité ».

La confédération FO fustige « un plan libéral pour un hôpital entreprise au service d'une médecine libérale ». « L'hôpital public méritait bien plus en termes de moyens et de reconnaissance », estime-t-elle.

FO revendique le maintien de tous les établissements hospitaliers, l'arrêt des fermetures de lits et des suppressions de postes, la hausse des effectifs et l'augmentation générale des salaires des hospitaliers. Ce qui implique l'abandon d'un plan d'économies de 1,2 milliard d'euros sur la masse salariale.

C'est la seule voie qui permettra de « retrouver des conditions décentes de travail », estime FO-Santé. Les personnels hospitaliers le rappelleront lors de la mobilisation interprofessionnelle le 9 octobre. **Françoise Lambert**

mobilisation se poursuit. FO et dix autres organisations ont écrit au président de la République le 12 septembre pour lui demander audience. « Malgré les annonces du gouvernement, force est de constater qu'au quotidien rien n'a changé dans la plupart des établissements et dans les services d'aide à domicile quant aux conditions de travail et aux conditions d'accompagnement de nos aînés », écrivent les syndicats et l'AD-PA (Association des directeurs au service des personnes âgées). Ils entendent « faire valoir » les attentes du secteur des Ehpad et des services à domicile. Avec comme revendications un ratio de un salarié par résident dans les Ehpad, l'abrogation de la réforme de la tarification, le maintien des contrats aidés et l'amélioration des rémunérations et des perspectives de carrière.



ns (Sainte-Anne, Perray-Vaucluse et Maison Blanche)



La carte hospitalière rebattue

Le plan Santé prévoit la constitution de trois catégories d'hôpitaux : proximité, spécialisés et ultra-spécialisés.

Environ 600 petits établissements seront labellisés « hôpital de proximité », et ils devront se concentrer sur la médecine, la gériatrie, la réadaptation ou encore les soins non programmés. Ce qui va entraîner des restructurations et des fermetures de certaines activités. Les établissements « spécialisés » et « ultra-spécialisés » disposeront eux de maternités et de blocs chirurgicaux – les établissements ultra-spécia-

lisés devant être pourvus de « plateaux techniques de pointe ». Pour FO-Santé, une telle orientation « aura pour conséquence la baisse de l'offre de soins et la mobilité forcée des personnels ». La fédération condamne cette politique, qui va accélérer les fusions d'établissements publics et privés dans le cadre des Groupements hospitaliers de territoire (GHT). Institués dans le cadre d'une nouvelle organisation hospitalière votée en janvier 2016, les GHT sont depuis combattus par FO car le dispositif est destructeur pour l'emploi et le service public.

Suppression du *numerus clausus* : une mesure en trompe l'œil

Une quasi-révolution au sein du système de santé. Le chef de l'État vient d'annoncer la fin en 2020 du *numerus clausus*, le dispositif qui limite le nombre de médecins exerçant en France, en restreignant le nombre d'étudiants entrant en deuxième année de médecine (et de pharmacie, dentaire et maïeutique) avec un concours très sélectif.

Sur le principe, la suppression du *numerus clausus* vient satisfaire une revendication de longue date de Force Ouvrière. FO se félicite parce que le *numerus clausus*, instauré dans les années post-1968 en réponse à une demande de médecins libéraux craignant la concurrence, a permis au gouvernement de restreindre l'offre de soins. En effet, quand on limite le nombre de praticiens on limite de fait les prescriptions et le nombre de structures de soins, et en limitant ainsi l'offre de soins on réduit donc les dépenses de santé.

Si FO approuve la suppression du *numerus clausus*, la mesure, à elle seule, ne suffira pas à endiguer les déserts

médicaux. « L'objectif du gouvernement ne semble pas être d'augmenter le nombre de médecins », analyse Olivier Varnet, secrétaire du Syndicat national des médecins hospitaliers FO (SNMH-FO), « rien, dans le plan Santé, n'est prévu pour augmenter la

taille des promotions des étudiants en médecine, le nombre de professeurs de médecine ou le nombre de chefs de clinique, ces jeunes médecins qui sortent de l'internat et font de la recherche et de l'enseignement ».

Françoise Lambert

SANTÉ :

GARANTIR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ

La défense de la mission de service public de l'hôpital et des établissements médico-sociaux demeure une priorité pour Force Ouvrière. Extraits de la résolution sociale du Congrès confédéral de Lille (27 avril 2018).

« [...] le Congrès demande l'arrêt des réformes structurelles qui, dictées par une réduction des coûts de gestion, conduisent à des mutualisations, à des fusions d'établissements, à la fermeture de nombreux services au public et à la suppression de milliers de postes, comme l'illustrent les groupements hospitaliers de territoire (GHT). »

« Le Congrès appelle à voter contre [les] projets régionaux de santé qui mettent en œuvre la loi HPST [Hôpital, patients, santé, territoire, NDLR] de juillet 2009 et la loi Santé de janvier 2016 dont nous demandons l'abrogation. »

« Le Congrès condamne le nouveau plan ONDAM d'économies 2018-2022 ainsi que les cinq chantiers de la stratégie de transformation du système de santé qui en découlent. »

Le Congrès « revendique, pour lutter contre la désertification médicale, l'abrogation du *numerus clausus* [...] »

« Le Congrès dénonce le rationnement de l'offre de soins induit par la mise en œuvre d'une étatisation régionalisée du système de santé via

la création des agences régionales de santé (ARS) et l'économie de plusieurs milliards d'euros réalisée par l'Assurance maladie sur le dos des hôpitaux et des établissements médico-sociaux. Les assurés sociaux en subissent injustement les conséquences : saturation des capacités d'accueil, augmentation des délais d'attente et baisse du temps médical par patient [...] »

« Réaffirmant les quatre fonctions fondamentales de l'hôpital public que sont le diagnostic, le soin, l'enseignement et la recherche, le Congrès rappelle la nécessité de rompre avec la logique d'enveloppe fermée, revendique l'arrêt des plans de retour à l'équilibre et l'effacement de la dette des hôpitaux. »

Le Congrès exige « un renforcement des moyens et les recrutements nécessaires pour assurer une prise en charge de qualité. »

« Il alerte sur les dangers [...] du virage ambulatoire, qui, sous couvert de garantir un meilleur confort de soins à domicile, vise surtout à permettre des économies insupportables pour ces établissements. »



© F. BLANC

Les médecins hospitaliers ont manifesté le 20 mars 2018 devant le ministère de la Santé, pour alerter sur la pénurie médicale.